



DÉCLARATION COMMUNE DES PARTICIPANTS À LA RÉUNION DES PRÉSIDENTS DE LA COSAC SUR LA SITUATION EN UKRAINE

Riga, le 2 février 2015

Les participants à la Réunion des présidents de la COSAC,

exprimant leur profonde préoccupation concernant la récente escalade dans le conflit militaire de l'est de l'Ukraine;

étant entièrement d'accord avec la déclaration du 27 janvier 2015, prise par les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne sur la situation en Ukraine,

condamnent fermement le récent bombardement de la ville ukrainienne de Marioupol causant la mort de 30 civils; prend en considération les conclusions du Conseil extraordinaire des Affaires étrangères de l'UE du 29 janvier 2015 qui constate "que des éléments attestent du soutien continu et croissant fourni aux séparatistes par la Russie, dont la responsabilité est ainsi mise en évidence";

appellent la Russie à prendre des mesures concrètes pour la désescalade de la crise dans l'est de l'Ukraine en respectant le protocole de Minsk, à savoir un cessez-le-feu immédiat, l'arrêter du transit des armes et des mercenaires russes par la frontière russo-ukrainienne, à retirer du territoire de l'Ukraine les forces armées russes permettant ainsi aux autorités ukrainiennes de reprendre le contrôle sur sa frontière avec la Russie;

réaffirment leur soutien constant à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières reconnues internationalement; soulignent que l'UE doit continuer la politique unie de non reconnaissance de l'annexion illégitime de Crimée;

accueillent avec satisfaction la décision du 29 janvier 2015 du Conseil extraordinaire des affaires étrangères de l'UE d'étendre les mesures restrictives visant des personnes et des entités qui menacent ou portent atteinte à la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine; indiquent que la décision de l'UE de procéder à la révision des mesures restrictives dépendra de la volonté de la Russie à respecter les exigences du protocole de Minsk;

mettent l'accent sur le droit du peuple ukrainien de choisir librement leurs alliés, sans intervention d'autres pays; soulignent que le peuple ukrainien a soutenu clairement leur Président et parlement élus lors des dernières élections démocratiques;

encouragent l'Union européenne ainsi que ses États membres à fournir un soutien financier et politique général à l'Ukraine, afin de l'aider à stabiliser son économie et à mettre en œuvre de vastes réformes politiques et administratives;

encouragent l'Ukraine à poursuivre le processus de démocratisation, la mise en œuvre des réformes économiques, politiques, sociales et judiciaires; d'intensifier les efforts dans la lutte contre la corruption, ainsi que d'assurer le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux;

espèrent que lors du sommet du Partenariat oriental qui se tiendra à Riga le 21 – 22 mai 2015, sera évalué le processus de mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Ukraine, la Géorgie et la Moldova, et que l'Initiative du Partenariat oriental recevra un soutien politique fort et motivant; considèrent comme un signal positif la ratification par certains parlements des accords d'association avec les pays respectifs ou leur déclaration d'intention afin de maintenir le processus de ratification en mouvement.

